

# Appel à propositions pour l'amélioration de la qualité Pfizer

## *Optimisation des soins pour les patients atteints d'un carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC)*

Programme de subventions décernées dans le cadre d'un concours – avec évaluation par un comité d'experts



### Présentation

Ce programme de subventions offertes dans le cadre d'un concours cherche à optimiser les soins des patients atteints d'un carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC).



### Portée géographique/Lieu du projet

Canada



### Types de projets et domaines d'intérêt

Cet appel à propositions cherche des solutions pour l'optimisation des soins des patients atteints d'un carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC). Idéalement, ces projets auront un impact à court terme, visant à combler d'importantes lacunes en matière de soins en 1L la/mUC, pourront bénéficier aux pratiques cliniques communautaires et/ou comporter des collaborations multi-établissements. Cela peut inclure, mais n'est pas limité à :

- Solutions pour améliorer l'identification et/ou la prise en charge précoce des événements indésirables (EI) en 1L la/mUC (avec priorité donnée à la neuropathie et aux réactions cutanées)
- Solutions pour améliorer le traitement en 1L la/mUC chez les populations difficiles à traiter
- Solutions pour optimiser l'administration du traitement en 1L la/mUC
- Solutions pour la prise en charge des patients présentant une excellente réponse au traitement en 1L la/mUC



### Étapes clés

- Date limite de soumission des demandes : **20 mars 2025**
- Date prévue de la notification de la décision : **8 mai 2025**
- Date de début prévue du projet : **septembre 2025**



### Fourchette de financement

Le budget total disponible pour cet appel à propositions est de 200 000 \$ (CAD).

Les projets individuels qui demandent jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (CAD) seront pris en compte.

## I. Éligibilité

---

### Portée géographique/Lieu du projet :

- Canada

### Critères d'éligibilité du candidat

- Les organismes suivants peuvent appliquer : écoles de médecine, de médecine dentaire, de sciences infirmières, de médecine paramédicale et/ou de pharmacie; établissements de santé (grands et petits) ; organisations professionnelles; agences gouvernementales; et autres entités ayant une mission liée à l'amélioration des soins de santé.
- Seuls les organismes sont admissibles aux subventions, et non les individus ou les groupes de pratique médicale (c.-à-d. un groupe de pratique médicale comprend tout groupe de médecins individuels qui n'est pas affilié à un hôpital, un établissement d'enseignement ou une société professionnelle).
- Les collaborations au sein des institutions (p. ex., entre les départements et/ou inter-professionnelles), ainsi qu'entre différents établissements/organisations/associations, sont encouragées. Veuillez noter que tous les partenaires doivent avoir un rôle pertinent et que l'organisation demandeuse doit avoir un rôle clé dans le projet.
- Le candidat doit être le chef de projet/chercheur principal (CP) ou un représentant autorisé de cette personne (p. ex., le chef de projet/CP de la subvention/coordonnateur de la recherche).
- Le responsable de projet/CP doit être un employé ou un fournisseur de l'organisation demandeuse.
- L'organisation demandeuse doit être légalement en mesure de recevoir un financement directement de Pfizer International, LLC. Nous recommandons fortement aux candidats de le confirmer auprès de leur organisme ou de leur établissement avant de soumettre leur demande. Les subventions octroyées à des organisations qui se sont par la suite avérées dans l'incapacité d'accepter un financement directement de Pfizer International, LLC peuvent être annulées.

## II. Exigences

---

### Date de publication de cet appel à propositions

- 7 janvier 2025

### Domaine clinique

- Oncologie - Génito-urinaire - Vessie

### Domaine d'intérêt particulier pour le présent appel à propositions :

- Nous avons l'intention d'appuyer des projets axés sur l'amélioration de la qualité et non sur la recherche. Pour plus d'informations, veuillez consulter « À propos des subventions d'amélioration de la qualité de Pfizer » ci-dessous.
- Les collaborations multidisciplinaires sont encouragées lorsque cela est approprié, mais tous les partenaires doivent avoir un rôle pertinent.
- Un intérêt particulier sera accordé aux propositions faisant appel à des changements systémiques. Bien que les activités éducatives offertes aux professionnels de la santé et aux patients puissent être des composantes appropriées des projets proposés, les propositions énonçant clairement des changements systémiques auront priorité.

*Nous n'avons pas l'intention d'appuyer des projets de recherche clinique. Les projets évaluant l'efficacité des agents thérapeutiques ou diagnostiques ne seront pas pris en considération.*

## Public cible

- Des oncologues médicaux, des urologues, des infirmiers, des dermatologues, des neurologues, d'autres spécialistes et tous les professionnels de santé impliqués dans les soins des patients atteints d'un cancer de la vessie.

## Aperçu du fardeau de la maladie

Le cancer de la vessie se classe au cinquième rang des cancers les plus fréquents au Canada. On estime qu'en 2024, 12 300 Canadiens seront diagnostiqués avec un cancer de la vessie et que 2 600 Canadiens mourront d'un cancer de la vessie (Société canadienne du cancer. Statistiques canadiennes sur le cancer 2024). Au moment du diagnostic, 70 % des patients auront un cancer de la vessie non invasif sur le plan musculaire (CVNIM), 25 % un cancer de la vessie invasif sur le plan musculaire (CVIM) et 5 % un carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC). Les résultats des traitements pour le carcinome urothélial restent sous-optimaux. (Stecca CE, Chowdhury D, Blais N, et al. Can Urol Assoc J 2024;18(12):379-90).

Une étude canadienne rétrospective en pratique réelle, menée auprès de patients atteints d'un carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC) nouvellement diagnostiqué, en Alberta, a rapporté que de nombreux patients n'avaient pas été orientés vers un oncologue médical, et que la grande majorité des patients (65,0 %) n'avaient pas reçu de traitement systémique de première intention, et parmi ceux en ayant reçu, moins de la moitié avaient reçu un traitement ultérieur de deuxième intention (Alimohamed et al. Curr. Oncol. 2022, 29, 7587-7597). Le traitement du carcinome urothélial localement avancé ou métastatique (la/mUC) est associé à de nombreux autres défis et représente un domaine important pour l'amélioration des soins.

## Échelle monétaire approximative prévue pour les demandes de subvention :

- Les projets individuels demandant jusqu'à 100 000 \$ seront pris en considération. On estime que le budget total disponible pour cet appel à propositions est de 200 000 \$.
- Les montants des primes incluent les coûts directs, les frais généraux institutionnels (plafonnés à 28 % selon la politique de Pfizer) et les coûts indirects.
- Le montant de la subvention que Pfizer sera prête à financer pour tout projet dépendra de l'évaluation de la proposition par le comité d'examen d'experts et des coûts impliqués, et sera clairement indiqué dans l'accord de subvention.

## Dates importantes :

- Date de publication de l'appel à propositions : **7 janvier 2025**
- Date d'échéance pour la soumission de la proposition complète : **20 mars 2025**
  - Veuillez noter que la date limite est 23 h 59, heure normale de l'Est (par ex., New York, GMT -5).
- Examen des propositions complètes par le comité d'experts : **avril 2025**
- Date prévue pour la notification des propositions complètes acceptées : **8 mai 2025**
- Les subventions seront distribuées à la suite d'une entente dûment signée et de la présentation du protocole final, de la documentation de l'approbation du comité d'examen de l'établissement (CEE) ou d'un comité d'éthique indépendant (CEI), de l'approbation réglementaire (si l'y a lieu), et des exemptions ou renoncements applicables.

## Comment soumettre :

Remarque : Veuillez lire attentivement cette section, car les demandes présentées qui ne suivent pas ces instructions ne seront pas acceptées et seront annulées.

- Rendez-vous sur [www.cybergrants.com/pfizer/QI](http://www.cybergrants.com/pfizer/QI) (en anglais) et connectez-vous. Les nouveaux utilisateurs doivent cliquer sur « Créer votre mot de passe ». [Remarque : il y a des portails individuels pour chaque type de demande de subvention. Veuillez vous assurer d'utiliser l'URL ci-dessus.]

- Cliquez sur le bouton « Démarrer une nouvelle demande d'amélioration de la qualité ».
- Dans l'application :
  - Pour la question « Subvention concurrentielle? », sélectionnez « Yes » (Oui)
- Choisissez le nom du programme de subventions compétitif suivant : « **2025 ONC CAN QI Bladder** » (**Vessie ONC CAN QI 2025**)
- Sélectionnez le principal domaine d'intérêt suivant : « Oncology - Genitourinary - QI » (Oncologie - Génito-urinaire - QI)
- Exigences relatives à la présentation :  
Remplissez toutes les sections obligatoires de la demande en ligne et téléchargez votre proposition de projet (voir l'annexe) dans le champ de soumission de proposition complète.
- Si vous rencontrez des difficultés techniques avec le site Web, veuillez cliquer sur le lien « Questions techniques » au bas de la page.

**IMPORTANT :** Soyez avisé que les demandes présentées après la date d'échéance ne seront pas examinées.

### Questions :

- Pour toute question au sujet de cet appel à propositions, veuillez les adresser par écrit à l'agent de subventions, Lori Carpenter, ([lori.carpenter@pfizer.com](mailto:lori.carpenter@pfizer.com)), en indiquant la ligne d'objet « 2025 ONC CAN QI Bladder ».

### Accords de subvention :

- Si votre subvention est approuvée, votre établissement devra conclure un contrat de subvention écrit avec Pfizer. Veuillez cliquer [ici](#) pour consulter les termes principaux de l'accord.
- Dans le cadre du programme de subventions compétitives de Pfizer, les modifications apportées aux conventions de subvention ne seront pas examinées, sauf en cas de conflit réel entre la loi applicable et les conditions de la convention de subvention concernée. Le demandeur est encouragé à partager les termes de base avec l'avocat aux fins d'approbation avant de soumettre une demande.
- Sauf lorsque la loi en vigueur l'interdit et, dans tous les cas, sous réserve d'examen par le service juridique de Pfizer, le paiement du financement de la subvention ne peut être versé qu'à l'organisation bénéficiaire.
- Cet appel à propositions est soutenu par Pfizer International, LLC.

### Processus d'examen et d'approbation

- Un programme de subventions spécifique fait appel à un comité d'examen d'experts pour prendre les décisions finales en matière de subventions.
- Les comités sont composés de professionnels de la communauté médicale possédant des diplômes et une expertise dans des domaines cliniques particuliers, ou des besoins spécifiques d'une région géographique ou d'un groupe d'apprenants, ou une expertise en recherche, en perfectionnement professionnel continu ou en amélioration de la qualité.

### Mécanisme par lequel les candidats seront avisés :

- Tous les candidats seront avisés par courriel au plus tard aux dates indiquées ci-dessus.
- On peut demander aux candidats des précisions supplémentaires au cours de la période d'examen.

### Références

- Société canadienne du cancer. Statistiques canadiennes sur le cancer 2024. <https://cancer.ca/en/research/cancer-statistics>
- Stecca CE, Chowdhury D, Blais N, et al. 2024 Rapport d'expert CUA-GUMOC : prise en charge du carcinome urothélial localement avancé non résécable et métastatique. *Can Urol Assoc J* 2024;18(12):379-90
- Alimohamed, N.; Grewal, S.; Wirtz, H.S.; Hepp, Z.; Sauvageau, S.; Boyne, D.J.; Brenner, D.R.; Cheung,



W.Y.; Jarada, T.N. Understanding Treatment Patterns and Outcomes Among Patients with De Novo Unresectable Locally Advanced or Metastatic Urothelial Cancer : A Population-Level Retrospective Analysis from Alberta, Canada. *Curr. Oncol.* 2022, 29, 7587-7597

## À propos de Pfizer Global Medical Grants

Les subventions médicales mondiales de Pfizer (GMG) soutiennent les initiatives indépendantes de la communauté mondiale des soins de santé (par ex., recherche, amélioration de la qualité ou éducation) visant à améliorer les résultats des patients dans des domaines de besoins médicaux non satisfaits qui sont alignés sur les stratégies médicales et/ou scientifiques de Pfizer.

Le programme de subventions concurrentielles GMG de Pfizer comprend une demande de proposition (DP) publiée qui fournit des détails concernant un domaine d'intérêt spécifique, établit des délais pour l'examen et l'approbation, et utilise un comité d'examen expert pour prendre les décisions finales en matière de subventions. Les organismes sont invités à présenter une demande qui tient compte des lacunes précises dans la pratique, tel qu'indiqué dans la DP.

Pour toutes les subventions d'amélioration de la qualité, le demandeur de la subvention (et en fin de compte le titulaire de la subvention) est responsable de la conception, de la mise en oeuvre et de la conduite de l'initiative indépendante appuyée par la subvention. Pfizer ne doit participer à aucun aspect du développement du projet, ni à la conduite ou au suivi du programme d'amélioration de la qualité.

## À propos des projets d'amélioration de la qualité

Les projets d'amélioration de la qualité (QI) sont des activités systématiques, basées sur des données et durables, conçues pour apporter des changements positifs et immédiats dans la prestation des soins de santé dans des contextes particuliers<sup>1,2</sup>. L'amélioration de la qualité vise à standardiser la structure et les processus afin de réduire les variations, d'atteindre des résultats prévisibles et d'améliorer les résultats pour les patients, les systèmes de santé et les organisations. La structure comprend des choses comme la technologie, la culture, le leadership et le capital physique. Le processus comprend le capital de connaissances (p. ex., les procédures d'exploitation normalisées) ou le capital humain (p. ex., l'éducation et la formation)<sup>3</sup>.

Les projets d'AQ appliquent systématiquement ce qui est déjà connu dans la pratique locale, dans le but d'améliorer rapidement les soins aux patients dans un cadre spécifique. L'objectif des projets d'AQ est de combler l'écart de rendement dans un système de soins de santé donné. La « performance » est une norme dans les soins de santé qui n'est pas effectuée de manière efficace/appropriée/cohérente<sup>4</sup>. Pour ces raisons, l'AQ vise à appliquer les connaissances existantes à des programmes ou à des pratiques afin d'améliorer immédiatement la qualité des services aux individus et aux populations au sein d'un établissement ou d'un cadre local<sup>5</sup>. Le risque de participation à l'AQ est le même que le risque de recevoir des soins cliniques standards<sup>6</sup>, étant donné que les soins standards restent les mêmes pour tous les patients.

En revanche, les projets de recherche utilisent une approche systématique pour découvrir quelque chose d'inconnu. Les projets de recherche ajoutent de nouvelles connaissances à ce qui était auparavant inconnu dans la littérature, en testant une hypothèse ou une question scientifique<sup>4</sup>. La recherche vise à générer des connaissances dont l'application est vaste, souvent par des études contrôlées. Les sujets peuvent ou non bénéficier directement des connaissances acquises. Les études de recherche visent à évaluer une innovation, à étudier quelque chose de nouveau ou à analyser un processus qui n'a pas encore été rigoureusement étudié<sup>6</sup>.

[1\) Bily MA, et al., Hastings Cent Rep 2006.](#) [2\) Lynn J, et al., Ann Intern Med 2007.](#) [3\) Centers for Medicare & Medicaid Services, Page Modifiée le : 10/09/2024.](#) [4\) Jackson C, Directeur de la qualité de la recherche, Office of Research and Scholarship University of Maryland, Baltimore School of Nursing.](#) [5\) DIRECTIVES DU COMITÉ DE REVUE INSTITUTIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ COLUMBIA SUR LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ PAR RAPPORT À LA RECHERCHE AVEC DES SUJETS HUMAINS. Date effective : 1er décembre 2023.](#) [6\) Newhouse et al., J Nurs Adm. 2006.](#)

## Annexe

---

### Exigences particulières pour la soumission des appels à propositions

Les demandes seront acceptées via le portail en ligne indiqué dans la section [Comment soumettre](#). Les propositions/protocoles de projet doivent être à simple interligne avec une police de caractères Calibri de 12 points et des marges de 1 pouce. Veuillez noter qu'il existe une limite de 15 pages, sans tenir compte des références. Lorsque vous téléchargez votre proposition complète, assurez-vous qu'elle aborde les sections suivantes :

#### Buts et objectifs

- Énoncez brièvement l'objectif global du projet. Décrivez également comment cet objectif s'aligne avec le but de l'appel à propositions et les objectifs des organismes candidats.
- Dressez la liste des objectifs généraux que vous prévoyez atteindre dans le cadre de votre projet en termes d'apprentissage et de résultats attendus. Les objectifs doivent décrire la population cible ainsi que les résultats que vous vous attendez à obtenir grâce à la réalisation du projet.

#### Évaluation de la nécessité du projet

- Veuillez inclure un résumé quantitatif des données de référence, des indicateurs initiaux (par ex., mesures de qualité) ou un point de départ de projet (veuillez citer des données sur les analyses des écarts ou des données pertinentes au niveau des patients qui informent les objectifs énoncés) dans votre domaine cible. Décrivez la source et la méthode utilisées pour recueillir les données. Décrivez comment les données ont été analysées pour déterminer s'il y avait un écart. Si aucune analyse complète n'a encore été effectuée, veuillez inclure une description de votre plan pour obtenir ces renseignements.

#### Public cible

- Décrivez le ou les publics principaux ciblés par ce projet. Indiquez également qui, selon vous, bénéficiera directement des résultats du projet. Décrivez la taille globale de la population ainsi que la taille de votre échantillon de population.

#### Conception et méthodes du projet

- Décrivez le projet prévu et la façon dont il répond au besoin établi.
- Si vos méthodes comprennent des activités éducatives, veuillez décrire brièvement le(s) sujet(s) et le format de ces activités.

#### Innovation

- Expliquez les mesures que vous avez prises pour vous assurer que cette idée de projet est originale et ne reproduit pas d'autres projets ou documents déjà développés.
- Décrivez comment ce projet s'appuie sur des travaux existants, des projets pilotes ou des projets en cours élaborés par votre établissement ou d'autres établissements liés à ce projet.

#### Évaluation et résultats

- En ce qui concerne les indicateurs utilisés pour l'évaluation des besoins, décrivez comment vous allez déterminer si l'écart de pratique a été comblé pour le groupe cible. Décrivez comment vous comptez recueillir et analyser les données.
- Quantifier le volume de changement attendu de ce projet en fonction de votre public cible.
- Décrivez comment les résultats du projet seront largement diffusés.

#### Calendrier prévu du projet

- Fournissez un calendrier anticipé pour votre projet, y compris les dates de début et de fin du projet.

## Informations supplémentaires

- Si vous pensez que Pfizer devrait être informé de toute information supplémentaire concernant l'importance de ce projet, veuillez en faire un résumé ici.

## Détails organisation

- Décrivez les caractéristiques des institutions/organisations/associations qui soutiendront et faciliteront l'exécution du projet et la direction du projet proposé. Expliquez le rôle spécifique de chaque partenaire dans le projet proposé.

## Détail du budget

- Le montant budgétaire demandé doit être en dollars canadiens (\$ canadiens).
- Lors de l'estimation de votre budget, veuillez garder à l'esprit les éléments suivants :
  - Les frais de fonctionnement organisationnels généraux tels que les frais juridiques, l'assurance, le chauffage et l'éclairage, etc. doivent être inclus dans les frais généraux de l'établissement (si nécessaire). Ces coûts ne sont pas spécifiques à une demande de subvention et ne devraient donc pas figurer en tant que postes dans les budgets. Toutefois, les coûts spécifiques à l'étude (par exemple, certains pays exigent que l'assurance soit souscrite sur une base individuelle pour la recherche clinique) seraient acceptables pour être inclus en tant que postes.
    - L'inclusion des frais généraux ne peut pas faire en sorte que le montant demandé dépasse la limite budgétaire établie dans l'appel à propositions.
  - Pfizer ne finance pas les achats d'immobilisations (dépenses d'infrastructure telles que l'équipement, l'achat de logiciels ou de licences logicielles, de technologie ou de briques et mortier). La location d'équipement est acceptable et peut être incluse dans le budget du projet.
  - Il convient de noter que les subventions accordées par le biais de GMG ne peuvent pas être utilisées pour acheter des agents thérapeutiques Pfizer (sur ordonnance ou en vente libre).
- Pfizer maintient un taux maximal autorisé de frais généraux de 28 % pour les études et projets indépendants. Veuillez [cliquer ici](#) pour plus de détails.